

République Française  
Département de la Haute-Marne  
Arrondissement de LANGRES  
Commune de SAINTS-GEOSMES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Saints-Geosmes

#### SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Date de la convocation : 19 septembre 2017

Date d'affichage : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

**Présents** : ROMAIN AUBRY, ANNETTE BRENE, EDITH CAUSERET, BERNARD DETOURBET, GERARD GARBINO, SYLVIE GERARD, ROGER GODONNIER, SYLVIE GOUVERNEUR, FRANCOIS GUENIOT, SABRINA HECHT, VERONIQUE MARCOUX, NATHALIE MATHEY, YANN MATROT, JACKY MAUGRAS, CHANTAL MINOT, ERIC MIOT, MICHEL MORIZOT, DOMINIQUE ROGUE, MARC ROYER, ALAIN SIMEANT, GEOFFREY URBAIN, CHRISTIANE WARNET, SEBASTIEN ZENDER

**Représentés** : JOSE SERRANO par MARC ROYER, JEROME VILLETET par ERIC MIOT

**Absents** : DANIEL LOUET

**Secrétaire** : Monsieur JACKY MAUGRAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### **2017\_074 - Attribution Marché travaux de desserte parcelles "Champ Mourot"**

Suite à consultation et sur proposition de la commission communale d'appel d'offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché des travaux de viabilisation des 4 parcelles situées Impasse champ Mourot à la SARL MARTEL à Chaumont pour un montant de 76 910,86 euros HT et autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles .

#### **2017\_075 - Attribution Marché travaux viabilisation "Lotissement Poirier au Ciel"**

Suite à consultation et sur proposition de la commission communale d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer le marché des travaux de viabilisation du lotissement « Poirier au Ciel » à l'Entreprise BONGARZONE de Saints-Geosmes, pour un montant de 431 606,25 euros HT et autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles.

#### **2017\_076 - Avenant marché maîtrise d'oeuvre Desserte Parcelles "Champ Mourot"**

M. le Maire rappelle la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet EURO INFRA à Saints-Geosmes concernant le dossier des travaux de viabilisation des parcelles Impasse Champ Mourot. Suite à l'attribution du marché et à la validation du coût prévisionnel des travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre qui a pour objet de porter le nouveau montant des honoraires à la somme de 6 560 €HT d'une part, et de corriger la date du « mois zéro » précisée dans la convention de maîtrise d'œuvre.

#### **2017\_077 - Avenant Marché maîtrise d'œuvre viabilisation Lotissement "Poirier au Ciel"**

M. le Maire rappelle la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet EURO INFRA à Saints-Geosmes concernant le dossier des travaux de viabilisation du lotissement « Poirier au Ciel ». Suite à l'attribution du marché et à la validation du coût prévisionnel des travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre qui a pour objet de porter le nouveau montant des honoraires à la somme de 21 930 € HT d'une part, et de corriger la date du « mois zéro » précisée dans la convention de maîtrise d'œuvre.

#### **2017\_078 - Intégration des biens déclarés sans maître**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'incorporer dans le domaine communal les biens suivants déclarés sans maître par arrêté préfectoral du 25 Août 2017, à savoir :

- parcelle section D n° 717 d'une superficie de 1 900 m<sup>2</sup>
- parcelle section D n° 746 d'une superficie de 3 360 m<sup>2</sup>

Un arrêté municipal constatera l'incorporation de ces biens dans le domaine communal.

#### **2017\_079 - Servitude de passage SARL COLLINOT**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir à titre gratuit une convention de servitude au profit de la SARL Collinot, pour la réalisation par le pétitionnaire et à ses frais, d'un aménagement routier, d'un réseau éclairage public et de la pose de signalisation verticale et horizontale sur le terrain communal cadastré Section C 1758 en partie afin d'accéder au futur restaurant par la RD 974. M. le Maire est autorisé à signer la convention de servitude qui sera établie par le notaire.

#### **2017\_080 - Convention servitude ENEDIS Parcelles "Champ Mourot"**

Dans le cadre de la viabilisation des 4 parcelles Impasse Champ Mourot, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour l'alimentation électrique de ce secteur.

#### **2017\_081 - Convention servitude ENEDIS Lotissement "Poirier au Ciel"**

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement « Poirier au Ciel », le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour l'alimentation électrique de ce secteur.

### **2017\_082 - Attribution numéros de voirie**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer de nouveaux numéros de voirie comme suit :

- n° 9 Impasse des Mennetriers pour la parcelle appartenant à la SCI SBMA2F (batiment à usage d'atelier)
- n° 2 bis Rue du Lieutenant Didier pour la parcelle appartenant à la SARL COLLINOT (Atelier grill restaurant)

### **2017\_083 - Dissolution SMTS Langres Longeau**

Suite au transfert de compétence du SMTS Langres Longeau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dissolution du SMTS Langres Longeau au 1<sup>er</sup> septembre 2017, la répartition des lignes de transports entre la CCAVM et le SITS de Rolampont (les élèves de Balesmes sur Marne seront pris en charge par le SITS de Rolampont ) et la répartition du solde de trésorerie au nombre d'habitants des communes adhérentes au SITS Langres Longeau au 31/08/2017.

### **2017\_084 - Statuts du Syndicat Intercommunal Transports Scolaires de Rolampont et Election des délégués**

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les statuts du SITS de Rolampont suite à l'extension de son périmètre, et désigne les représentants de la commune comme suit :

délégués titulaires : Mme Chantal MINOT, M. Jérôme VILLETET

délégués suppléants : Mme Christiane WARNET, Mme Sabrina HECHT

### **2017\_085 - Modification des Statuts du SDED 52 Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets**

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la prise de compétence « Infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » par le SDED 52 et à la modification statutaire inhérente.

### **2017\_086 - Modification statuts SDED Extension périmètre**

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable aux demandes d'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et aux modifications statutaires en découlant et prend acte du transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

### **2017\_087 - Dérogations au repos dominical en 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et suite aux demandes des commerçants, émet un avis favorable sur le calendrier des autorisations d'ouverture des commerces de détails le dimanche, pour l'année 2018, comme suit :

- Commerce de détail automobile :

21 janvier 2018, 18 mars 2018, 17 juin 2018, 16 septembre 2018, 14 octobre 2018.

- Commerces de détail autres que l'automobile :

14 janvier 2018, 11 mars 2018, 08 avril 2018, 1<sup>er</sup> juillet 2018, 02 septembre 2018, 18 novembre 2018, 25 novembre 2018, 02 décembre 2018, 09 décembre 2018, 16 décembre 2018, 23 décembre 2018, 30 décembre 2018

Le repos hebdomadaire sera ainsi suspendu durant ces journées. Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions du code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés.

### **2017\_088 - Coupes affouages Balesmes 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 les parcelles n° 108 – surface 3.59 ha et n° 109 – surface 1.74 ha.

Le prix du stère est fixé à 7 euros. LA taxe d'affouage est fixée à 21 euros par affouagiste.

### **2017\_089 – Accueil extrascolaire du mercredi**

Suite au retour de la semaine à 4 jours et à la suppression des NAP au 1<sup>er</sup> septembre 2017, considérant que l'accueil extrascolaire du mercredi n'est plus de la compétence de l'intercommunalité, le conseil Municipal afin de proposer une alternative aux familles, décide de mettre en place un accueil des enfants le mercredi avec cantine et d'en confier la gestion à l'Association « La Montagne » de Longeau sur la base de 10 enfants men moyenne. Le coût pour la commune s'élève à 3 490,80€ euros pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017.

M . le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 4 à la convention passé avec l'Association « La Montagne ». Le Conseil municipal s'interroge sur le maintien de ce service compte-tenu du faible nombre d'enfants inscrits. Une information sera diffusée aux familles dans ce sens.

### **2017\_090 - Conventions de mise à disposition du personnel - Compétence scolaire**

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire à la CCGL, certains agents n'exercent pas en totalité leurs missions sur ce périmètre, et restent employés, sur leur décision, par la commune d'origine.

D'autres ont accepté le transfert et sont donc désormais employés par la Communauté de Communes du Grand Langres.

Il y a lieu de prévoir les conditions d'exercice de leurs missions dans le cadre d'une mise à disposition de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les projets de convention de mise à disposition du personnel et autorise le Maire à les signer

### **2017\_091 - Sonorisation Eglise de Balesmes**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire installer une sonorisation dans l'Eglise de Balesmes par l'Entreprise SNEF de Chaumont pour un montant de 2 902,59 euros HT et sollicite une subvention auprès du conseil départemental de Haute-Marne.

### **2017\_092 - Tarifs de location et règlement utilisation salle de Balesmes**

Considérant les récents travaux d'aménagement et équipement de la salle de convivialité de Balesmes sur Marne, le conseil Municipal, décide à l'unanimité de mettre à disposition cette salle aux particuliers, associations et autres organismes, fixe les tarifs de location, adopte le contrat de location, le règlement intérieur, et la convention de mise à disposition aux associations.

### **2017\_094 - Subventions exceptionnelles**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions exceptionnelles comme suit :

- 104 euros à l'Association « Saints-Geosmes Loisirs » pour sa participation à l'organisation de la course cycliste de la Fête locale

- 355 euros à l'Association « LA Montagne » et

- 200 euros à l'Association « Sud 52 »

pour leur participation à l'organisation des festivités du 14 juillet 2017

Le Conseil municipal vote une ouverture de crédits budgétaires par virement de crédits du compte 615231 au compte 6574 pour un montant de 659 euros.

#### **2017\_093 - Ouverture de crédits Budget eau Assainissement Balesmes**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une ouverture de crédits sur le budget Eau-Assainissement de Balesmes sur marne, par virement de crédit du compte 615231 au compte 673 pour un montant de 235 euros.

#### **2017\_095 – Transfert de la Zone d'Activités Economiques « Les Mennetriers »**

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Langres est compétente en application de la loi NOTRe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les zones d'activités économiques. Par conséquent, la ZAE « Les Mennetriers » doit être transférée à la CCGL et il convient de déterminer les conditions financières et patrimoniales de transfert des biens transférés.

L'aménagement de la zone est terminé. L'emprunt pour les travaux de viabilisation est transféré à la CCGL. Des travaux de branchement restent à réaliser pour desservir les quelques parcelles restant à vendre. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan financier excédentaire, il est proposé que cet excédent constitue le prix de cession des terrains pour un montant de 37 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert à la CCGL de la zone d'activités économiques « Les Mennetriers » et les modalités financières de transfert, soit la cession de la zone pour un montant de 37 000 euros. M. le Maire est autorisé à signer l'acte de cession ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

#### **2017\_096 – Transfert de la Zone d'Activités Economiques « Champ de Monge »**

M. le Maire rappelle que la Zone d'Activités Economiques « Champ de Monge » est également de la compétence de la CCGL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qu'il y a lieu de se déterminer sur les conditions financières et patrimoniales de son transfert.

M. le Maire fait le point sur le transfert de cette zone et indique que la réflexion est en cours avec la CCGL.

Le Conseil Municipal fait part de sa volonté de faire aboutir les négociations afin d'acter le transfert dans les semaines à venir.

#### **Questions diverses**

- 1) M. le Maire fait le point sur le projet de construction d'une salle multi activités.  
Lors d'une réunion le 20 septembre dernier, différentes esquisses ont été présentées aux conseillers municipaux et aux représentants des associations locales. Plusieurs orientations ont été définies qui permettront à l'architecte de poursuivre les études.  
Un groupe de travail a été constitué afin de travailler dans le détail sur ce dossier avec le maître d'œuvre. Il est composé de MM. Jacky MAUGRAS, François GUENIOT, Gérard

GARBINO, Véronique MARCOUX, Bernard DETOURBET, Christiane WARNET, Sylvie GERARD, Eric MIOT, Bernard PITOLLET, Andrée PARISEL, Thérèse GUIDEL, Daniel MONNIN.

- 2) Les travaux d'installation de la vidéosurveillance sur le village sont en cours.
- 3) La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à la salle polyvalente.
- 4) M. Alain SIMEANT invite les conseillers à visionner la vidéo réalisée par drone qui sera intégrée au site internet de la commune.
- 5) Un panneau ralentisseur sera installé Rue de l'Avenir afin de faire ralentir la vitesse excessive des véhicules.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00 .

**Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits**

Le Maire,

Jacky MAUGRAS.